

**MAIRIE  
D'AUTHEZAT  
63114**

Tél. 04.73.39.50.31  
Fax. 04.73.39.56.49

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 14**  
**Présents : 9**  
**Votants : 10**

OBJET :

**Mise à disposition  
de personnel  
au service technique**

**Convention**

**Fait et délibéré en Mairie,  
les jours, mois et an que  
dessus.**

Au registre sont les  
signatures.

Affiché le 26/10/2023.

Pour copie conforme ; en  
Mairie, le 26/10/2023.

Le Maire, Pierre METZGER.



Le secrétaire de séance,  
Yves CHAMBON.

**Extrait  
du registre des délibérations  
du conseil municipal  
délibération n°2023/051 du 24 octobre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre octobre** à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2023.

**Présents** : Monsieur Yves CHAMBON, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Christine CHAUVANET, Corinne VILLE, Ornella MIMY, Christelle REUGE, Messieurs David ESPECHE, André FEUNTEUN ;

**Absents** : Mesdames Alexandra JARRIGE, Isabelle DE ARAUJO, Agnès JARRIGE, Monsieur Julien LACOUR ;

**Excusée** : Madame Ludivine FERNANDEZ ;

**Procuration** : de Madame Ludivine FERNANDEZ à Madame Corinne VILLE ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yves CHAMBON.

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'avoir recours à un agent technique, à affecter au service technique de la commune dans le cadre d'un accroissement d'activité.

La commune de Saint-Julien-de-Coppel peut mettre à disposition de la commune d'Authezat un agent technique. La mise à disposition serait consentie jusqu'au 31 décembre 2023, pour un volume horaire de 90,75h (congrés payés), ce qui représenterait un volume avoisinant 13 journées de 7 h hebdomadaires. Cet agent communal est actuellement en contrat à durée déterminée sur la commune de Saint-Julien-de-Coppel et accepte d'assurer des tâches polyvalentes et notamment les missions liées aux espaces verts de la commune d'Authezat, à compter du 26 octobre 2023.

Le projet de convention de mise à disposition définit les conditions de cette mise à disposition.

Il précise que l'agent a donné son accord pour cette mise à disposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Est favorable à la mise à disposition par la commune de Saint-Julien-de-Coppel d'un agent technique jusqu'au 31 décembre 2023, pour un volume horaire de 90,75 heures ;
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents afférents et notamment la convention de mise à disposition, dont les conditions ;
- Dit que les frais afférents seront pris en charge par le budget communal.